

FORMULAIRE D'INSCRIPTION LISTE DES FOURNISSEURS DISPONIBLES

Information générale sur l'entreprises

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Nom du propriétaire de l'entreprise : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Nom de la personne contact principale : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Est-ce que votre entreprise offre un service sur appel en cas d'urgence? Oui | Non

Si oui, veuillez indiquer les informations de la personne responsable :

Nom : _____ Cellulaire : _____

Quel est votre moyen de communication de préférence? Téléphone | Courriel

Documents à compléter

Vous devez remplir les deux (2) documents annexes pour compléter votre inscription :

Annexe A : Services offerts et équipements

Annexe B : Code de conduite du bon partenaire d'affaires

Note importante : Afin que votre inscription à la liste des fournisseurs soit complétée, assurez-vous de remplir **tous** les champs du présent formulaire, ainsi que de bien remplir **tous** les documents à compléter demander.

ANNEXE B

CODE DE CONDUITE DU BON PARTENAIRE D'AFFAIRES

Il est important pour la Municipalité des Hautes-Terres d'établir des partenariats d'affaires fiables et durables avec les entreprises de la municipalité, de la Péninsule acadienne et d'ailleurs.

Pour ce faire, les entreprises, contracteurs et entrepreneurs, ainsi que la Municipalité, adhèrent au code de conduite du bon partenaire d'affaires.

Le bon partenaire d'affaires comprend que :

- a. La municipalité utilise des fonds publics provenant des taxes prélevées auprès des citoyens et des entreprises sur son territoire et par conséquent, ces fonds doivent être bien utilisés. Le bon partenaire d'affaires propose donc un prix de façon à offrir le meilleur qualité-prix possible;
- b. Lorsque la municipalité signe un contrat, celle-ci s'engage à respecter les délais de paiement. Les risques de non-paiement sont très faibles et les contrats peuvent parfois être négociés sur une base pluriannuelle - une relation d'affaires avec la municipalité peut être très bénéfique pour une entreprise;
- c. Puisqu'il s'agit d'un partenariat, la communication entre les deux parties impliquées doit être honnête et transparente. La municipalité s'attend à ce que le partenaire lui fasse part des avancements, des succès et des défis rencontrés tout au long du contrat;
- d. La municipalité se réserve le droit de visite sur les chantiers à n'importe quel moment au courant du contrat;
- e. Le produit ou service offert à la municipalité devient une carte de visite publicitaire du partenaire d'affaires sur le territoire de la Municipalité des Hautes-Terres;
- f. Le respect de l'échéancier est primordial pour obtenir des contrats supplémentaires avec la municipalité. Le partenaire qui s'engage dans une relation d'affaires avec celle-ci confirme qu'il a la capacité et les ressources nécessaires pour accomplir le travail dans les délais.
- g. La municipalité favorise les partenariats dans une ambiance de respect en tout temps. Le bon partenaire d'affaires comprend que les échanges doivent être respectueux et encourager la collaboration.

Je, _____, confirme avoir lu le code de conduite du bon partenaire financier et comprend que je dois respecter celui-ci dans le cadre de mon contrat avec la municipalité.

Signature

Date